Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 062-216208462-20260910-DEC2026_21-CC

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
---
ARRONDISSEMENT DE BETHUNE
---
CANTON DE DOUVRIN
---
COMMUNE DE VERMELLES

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire de Vermelles,
Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 Avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles
Vu le Code de la Commande Publique
Considérant que la ville de Vermelles propose une animation musicale dans le cadre du banquet des aînés,
Vu la proposition de la société EVENTS DJ LELEU Régis à VERMELLES

DEC2026_21

**Objet : Organisation d'une animation musicale dans le cadre du banquet des aînés**

**DECIDE**

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société EVENTS DJ LELEU Régis à VERMELLES un contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle pour l'organisation d'une animation musicale le dimanche 4 octobre 2026 à l'occasion du banquet des aînés.

ARTICLE 2 : Le montant de la prestation s'élève à 350 € HT soit 350.00 € TTC.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Vermelles, le 10 septembre 2026
Le Maire,
A DE CARRION

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 10/09/2026
Qualité : Maire de la ville de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 10 septembre 2026
Et de la publication le 10 septembre 2026